



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1763**

commune (s) :

objet : Maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole de Lyon et des bâtiments du Clip et de Grand Angle - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Commission permanente du 20 juillet 2017****Décision n° CP-2017-1763**

objet : **Maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole de Lyon et des bâtiments du Clip et de Grand Angle - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent accord-cadre à bons de commande porte sur la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole de Lyon et des bâtiments du Clip et de Grand Angle : il s'agit de l'entretien des équipements (matériel et logiciels) assurant le contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole (20, rue du Lac) et de ses annexes (203, rue Garibaldi et l'ex-agence de l'urbanisme), mais également des bâtiments du Clip situés au 83, cours de la Liberté à Lyon 3° et de l'immeuble Grand Angle situé au 208, rue Garibaldi à Lyon 3°.

Cet entretien comporte des visites périodiques, des dépannages urgents ou non et des astreintes (Hôtel de la Métropole).

Cet accord-cadre va arriver à échéance le 16 juin 2017.

Afin de renouveler ce cadre d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole de Lyon, et des bâtiments du Clip et de Grand Angle.

Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour la durée de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juin 2017, a choisi l'offre de l'entreprise Honeywell.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Métropole de Lyon et des bâtiments du Clip et de Grand Angle et tous les actes y afférents avec l'entreprise Honeywell, pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - comptes 6156 et 615221 - fonction 020 - opérations n° 0P28O2268 et n° 0P28O4802.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.**